



Neuchâtel, 7 mai 2024

Retour sur la session des 23 et 24 avril 2024 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 23 et 24 avril 2024](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Transparence sur les mandats rémunérés ([23.104com](#))

Plus de transparence : un atout pour notre démocratie

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste note avec une certaine satisfaction le soutien qui émane non seulement de la gauche mais aussi de la droite de l'hémicycle. C'est un sujet qui semble passer par-dessus les clivages que l'on peut souvent rencontrer, sur ce projet de loi codéposé par les groupes VertPop et socialiste. Ce soutien paraît peu étonnant car il y a depuis quelques temps une pression aussi internationale, notamment du GRECO (Groupe d'action contre la corruption) sur la Suisse concernant les liens d'intérêts des élu-es, des député-es, des candidat-es, qui n'étaient pas assez précisément annoncés, et surtout en lien avec l'importance financière de ces liens d'intérêts.

Pendant longtemps, la Suisse n'avait pas de norme à ce sujet. Elle a pris un certain nombre de mesures au niveau fédéral mais qui sont aujourd'hui encore jugées insuffisantes, notamment par le Greco. Dès lors que ces mesures sont prises au niveau fédéral pour le législatif fédéral, il paraît assez logique – puisque nous sommes aussi un législatif qui a le pouvoir d'adopter les lois – d'importer ces normes au niveau cantonal.

La justification de cette norme paraît assez claire : augmenter la transparence dans notre démocratie en sachant à qui, ou à quoi, les candidat-es sont rattaché-es, relié-es économiquement et dans quelle importance. La population doit par exemple savoir si un-e candidat-e reçoit des milliers de francs d'un administrateur d'une entreprise de pétrole saoudienne ou peut-être plus modestement, et plus probablement, si un-e candidat-e reçoit d'importantes mandats d'expertise de la part d'un canton voisin au moment où il se présente au Conseil d'État neuchâtelois.

La transparence apparaît dans ce sens-là assez saine, pas parce que – selon les dépositaires de ce projet de loi – il y aurait des influences directes de la part des personnes qui reçoivent des financements d'entreprise, mais bien plus parce qu'il y a un intérêt, pour la population, à



Nouvelles du Grand Conseil

savoir quels sont les domaines d'intérêts des candidat-es, de quel milieu ils proviennent, d'où viennent ses soutiens, ses relations et peut-être même une part substantielle de ses revenus. C'est un intérêt public pour des postes d'une telle importance.

La volonté des dépositaires était de passer une loi qui trouve un accord dans l'hémicycle plutôt qu'une loi plus dure, plutôt de gauche. Tout d'abord, au niveau du dépôt du projet de loi – qui lui-même ne concerne que deux élections : Conseil d'État et Conseil des États. Cela ne concerne pas les député-es et donc les centaines de candidat-es qui se présentent au Grand Conseil. Cela évitera un très vaste travail en lien avec le Grand Conseil pour la chancellerie d'État. On relève déjà une certaine forme de proportionnalité.

Ensuite, lors des débats en commission, les dépositaires du projet de loi ont aussi accepté d'aller dans le sens de plus de mesures, notamment en introduisant un barème pour l'annonce du montant du lien d'intérêt – et non le montant précis – et en prévoyant diverse limites, comme celles de 5000.- ou des défraiements.

Du point-de-vue du groupe socialiste, on a eu sur ce sujet un beau travail de commission qui a été constructif et a permis d'écouter les différentes parties, qui aboutit à un projet équilibré améliorant la transparence de notre démocratie. Nous vous invitons donc à l'accepter.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de loi est adopté par 75 voix contre 13.

Intégrité numérique ([23.108com](#) et [23.108 avis_ce](#))

De la nécessité d'un cadre légal pour respecter l'intégrité numérique

La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté la position du groupe.

« Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,

Il est indéniable que nous vivons à une époque où la technologie a profondément infiltré chaque aspect de notre vie. De nos communications à nos transactions financières, de nos interactions sociales à notre santé, tout est désormais entrelacé avec le monde numérique. Cette omniprésence de la technologie soulève des préoccupations légitimes concernant la protection de ce que nos données disent de nous, un aspect crucial de notre vie moderne.

En reconnaissant le droit à l'intégrité numérique, nous nous engageons à créer un environnement en ligne où tous les individus ont la possibilité de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique, sans craindre d'être exploités ou discriminés.



Nouvelles du Grand Conseil

Le droit à la vie hors ligne garantit une accessibilité analogique des prestations de l'État à nos concitoyens visant à limiter la fracture numérique. Pour certains, « cette modification relève essentiellement du principe et n'engendrera pas de modifications législatives à court terme » ...c'est certainement vrai. Pour mémoire : en 1950, la Convention européenne des droits de l'homme ancre « le droit de toute personne à la vie ». En 2024, la CEDH condamne la Suisse pour violation des droits humains en raison de son inaction face au changement climatique...

Alors que le droit à la vie a été reconnu dès les premières conventions des droits de l'homme, le droit à l'intégrité numérique émerge en réponse aux défis posés par la numérisation croissante de nos vies et la prolifération des technologies de l'information et de la communication. De la même manière que les gouvernements sont tenus de protéger le droit à la vie, ils sont également appelés à garantir le respect du droit à l'intégrité numérique en adoptant des lois et des politiques qui assurent l'autodétermination informationnelle.

Alors oui, il est utile de rappeler que l'introduction d'un nouveau droit fondamental dans la Constitution neuchâteloise déploie uniquement des effets verticaux entre l'État et ses citoyen·nes et dans un périmètre cantonal. Et en même temps...nous avons le loisir, en tant que législatif, de faire évoluer ce cadre légal au plus près des préoccupations et des problématiques à venir.

A l'instar des PLR du canton de Genève, le groupe socialiste vous demande de soutenir ce projet de loi dans la forme proposée par la commission législative : qu'elle soit remerciée pour son travail et son implication. » •

Le projet de décret est adopté en première lecture par 60 voix contre 28.

Langage simplifié ([24.018ce](#))

La première étape d'un long chemin

La députée Fabienne Robert-Nicoud a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Je tiens en premier à vous annoncer mon lien d'intérêt en tant que directrice de l'Association Lire et Écrire. Active dans la formation en compétences de base, l'association s'occupe aussi de traduction en FALC et de sensibilisation au langage simplifié. Cela étant, je parle ici en tant que rapporteure du groupe socialiste.



Le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier le département pour son travail qui a su dépasser les silos départementaux et se veut transversal. Le rapport présenté répond aux préoccupations des deux postulats déposés par le Grand Conseil, même si nous comprenons les réticences citées par ma préopinante. Vous en déduirez donc que nous accepterons le classement de ces objets.

Si le groupe est satisfait, il estime toutefois que ce n'est là qu'un bon premier pas sur le long chemin qui doit être parcouru pour arriver à une meilleure accessibilité des informations et des documents des administrations cantonales. À ce titre, nous avons quelques regrets et quelques recommandations à faire.

En tout premier, nous tenons à rendre attentif à la définition de l'accessibilité. Trop souvent dans le rapport qui nous est présenté, celle-ci s'entend au sens de l'accessibilité technique. De fait, une grande part des crédits prévus en lien avec le langage simplifié le sont dans le cadre de la stratégie de digitalisation du Canton. Cela laisse de côté, bien trop à notre goût, tout le travail titanesque que va représenter l'accessibilité en termes de contenu. S'il est en effet important que les personnes présentant différents handicaps puissent avoir accès à l'information via des améliorations comme le sous-titrage ou l'audiodescription, nous tenons à rappeler qu'ils ne sont pas les seuls concernés.

Ceci est notre deuxième regret. Le rapport évoque les personnes allophones et se concentre sur les personnes présentant un handicap au sens de la LHand et de LInCa. Mais ces personnes ne représentent de loin pas les seules pour lesquelles une simplification des documents est utile et nécessaire. En Suisse romande, 16% de la population a des difficultés en lecture. Récemment nous avons appris que 1 jeune sur 4 sortant de l'école est concerné aussi. La question de la simplification est donc beaucoup plus large et nous regrettons que le rapport fasse complètement l'impasse sur ces publics.

Troisièmement, nous trouvons fort dommage, que le département botte en touche concernant les communications entre parents et école. En effet, nous pensons qu'il est d'une certaine importance qu'un travail soit fait à l'interne du service de l'enseignement obligatoire afin de donner des recommandations claires aux cercles scolaires. Dans un rapport qui donne la vision des objectifs généraux que se fixe l'État, c'est un domaine dont on ne peut pas se défaire, même si la compétence des contenus se trouve au niveau des autorités scolaires communales ou intercommunales.

Enfin, nous notons qu'un point important n'est pas abordé pour ce qu'il est : le décalage entre d'une part le langage utilisé au niveau étatique, légal et administratif, et d'autre part le niveau moyen de la population des administrés. En effet, la simplification des textes et le souci de l'accessibilité, c'est aussi la reconnaissance qu'il y a un décalage général. Or dans ce cadre, et comme cela l'a été dit précédemment, penser résoudre l'accessibilité avec le tout numérique,



Nouvelles du Grand Conseil

c'est faire l'impasse sur 1/5^{ème} de la population qui n'a que peu de compétences numériques. Pour ces personnes, recevoir un flyer dans une enveloppe de vote, sur lequel se trouve un QR code, pour arriver sur le site internet de l'État qui leur indiquera où trouver les informations en FALC n'est vraiment pas aidant.

Le groupe socialiste tient donc à remercier le département pour la volonté exprimée de rendre les informations accessibles à toutes et à tous. C'est un long chemin qui s'annonce. La réflexion générale autour de l'accessibilité des informations ne fait que commencer et devra être menée dans tous les domaines de la vie citoyenne. Dans ce cadre, nous espérons que nos regrets et nos recommandations exprimés aujourd'hui seront pris en compte pour la suite des travaux. » •

Le classement du postulat 20.206 est accepté par 71 voix contre 26.

Le classement du postulat 23.241 est accepté non combattu.

Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) ([24.603com](#))

La situation au sein du SPAJ doit être assainie – pour le bien-être de ses employé·es et de sa mission

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la motion du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Nous avons aujourd'hui à traiter un rapport pour le moins singulier, celui de la commission de gestion concernant un service de l'État, en l'occurrence le SPAJ.

Singulier parce que ce genre de rapport – un rapport dit « de haute surveillance » par la commission de gestion, concernant un service de l'État – n'est de mémoire pas intervenu dans notre Canton depuis de très nombreuses années, le service du Grand Conseil n'ayant pas trouvé trace d'un tel rapport du tout. Je rappelle pourtant que la loi d'organisation du Grand Conseil attribue cette compétence à la commission de gestion, avec l'article 82 : « la commission de gestion est chargée d'exercer la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'État, de l'administration cantonale ainsi que du secrétariat général ». La commission de gestion a donc joué pleinement son rôle ici.

Singulier, puisque le rapport est accompagné de deux injonctions et que cet outil parlementaire n'a également jamais été utilisé.



Nouvelles du Grand Conseil

Singulier enfin parce que la commission de gestion, évitant les écueils partisans politiques, vous propose de soutenir le rapport, les injonctions et le postulat, et le demande à une très grande majorité (1 abstention), jugeant la situation plus que critique au sein du SPAJ.

La haute surveillance des activités étatiques est un exercice difficile et délicat. L'exécutif et les services de l'administration peuvent se montrer très réservés lorsque la commission de gestion décide d'intervenir dans un service, reprochant parfois d'outrepasser les limites de la haute surveillance. Un exercice délicat et difficile durant lequel il ne s'agit pas de confondre les limites politiques d'un dossier avec l'évaluation d'un service au niveau du fonctionnement - ou de son dysfonctionnement.

La sous-commission du DESC, cela a été rappelé, a mené un énorme travail et le groupe socialiste tient tout d'abord à remercier les trois sous-commissaires pour la qualité de l'évaluation menée. Leur travail a, je tiens à le souligner, toujours été appuyé par la commission plénière. La rigueur et la qualité d'analyse ont guidé leur travail. Le rapport rendu à la commission plénière a donc été largement repris dans l'élaboration du rapport qui nous est soumis.

Un constat s'impose à la lecture du rapport. Le SPAJ est depuis plusieurs années dans les turbulences. Les méthodes de gestion de la hiérarchie, les options politiques – décidées par notre autorité – et les tensions financières impactent le travail des collaboratrices et collaborateurs et, au final, la qualité de l'accueil des adultes et des jeunes.

Trop d'employé-es ont quitté le service et l'on peut lire entre les lignes qu'aujourd'hui encore, beaucoup de celles et ceux qui travaillent toujours au SPAJ et dans ses différents offices souffrent du manque de coordination, des lenteurs du système (parfois il faut attendre 1 année pour les enquêtes sociales soient rendues), du manque d'autonomie et du manque de reconnaissance par la hiérarchie...

L'audit commandé par le département durant l'année 2022 a confirmé cet état de fait. Certes le département a lancé des réformes et a imaginé un nouvel organigramme. Mais pour notre groupe, les mesures prises sont encore largement insuffisantes. L'organisation morcelée, la charge de travail accrue de certains offices, avec des dossiers qui s'accumulent, processus décisionnels très traditionnels et hiérarchisés semblent toujours une réalité. Pas de grandes mesures prises pour améliorer la situation, mais quelques aménagements, ce qui fait dire à la majorité de notre groupe que le gouvernement renforce paradoxalement certains dysfonctionnements....

Les départs d'employé-es continuent – ou ont à tout le moins continué en début d'année - et cela nous inquiète vraiment ! Ainsi, une des missions premières du service est mise à mal, à savoir le placement d'enfants qui évoluent dans des contextes familiaux dramatiques. Et cela n'est pas admissible !!



Pour notre groupe, il est donc essentiel que le plénum vote non seulement le rapport, mais aussi les deux injonctions, le postulat et les demandes.

Lorsqu'un service de l'État fonctionne mal, d'autres services sont inmanquablement impactés. Pour notre groupe, le rapport de la COGES indique la nécessité d'engager des réformes fortes et nous espérons que le Conseil d'État s'y attelle avec détermination.

Sur un ton plus politique, pour le groupe socialiste, il est aussi nécessaire d'évaluer la réforme SPEJ mise en place en 2019 et d'évaluer quelles conséquences cette réforme a entraîné concrètement pour les enfants et adultes qui ont besoin de soutien, de protection et d'assistance. Aussi pour soutenir pour le personnel qui travaille dans les différentes offices et institutions.

Les places en famille d'accueil ne sont pas assez nombreuses pour combler les places fermées en institutions. La qualité des places des familles d'accueil devrait également être questionnée. Faire le bilan est donc incontournable pour évaluer le nombre de places manquantes, les raisons de la lenteur et du manque de coordination entre certains offices, les moyens financiers nécessaires pour renforcer ce service, si on veut que la protection de l'enfance et de l'adulte soit garantie par l'État.

J'en viens aux injonctions et au postulat. Le Conseil d'État propose un amendement à l'injonction 1, injonction qui propose une évaluation de la structure, du fonctionnement et de la gouvernance du SPAJ immédiatement après l'adoption du rapport. L'exécutif estime qu'il faut plus de temps, notamment pour rencontrer les équipes, et qu'un audit aujourd'hui déstabiliserait le service.

Bien que le groupe socialiste soit persuadé que l'option proposée par la commission de gestion soit judicieuse, il peut se rallier à cet amendement, puisque l'amendement ne remet pas en question la finalité, soit que l'audit et le rapport soient soumis avant la fin de la législature à notre plénum. Nous demandons toutefois au Conseil d'État de garantir que les conditions de travail des employé-es soient garanties d'ici que l'audit soit réalisé et le rapport rendu.

Quant à l'injonction 2, qui demande l'établissement d'indicateurs objectifs pour suivre l'évolution des politiques publiques du SPA, il est également pleinement soutenu par notre groupe.

En ce qui concerne le postulat, le groupe socialiste y souscrit pleinement. Pour certains député-es socialistes, autant il y a des chefs de service, autant il y a des politique « ressources humaines ». À l'évidence, il y a des outils de management à l'État, mais chaque service a visiblement l'autonomie pour les utiliser, appliquer des décisions... ou non. Certains membres de notre groupe ne comprennent pas pourquoi la politique RH n'est pas plus centralisée et



Nouvelles du Grand Conseil

quel est au final l'objectif des ressources humaines avec les outils à sa disposition. Pour notre groupe, le groupe de confiance mentionné dans le postulat ne peut qu'améliorer le fonctionnement des ressources humaines.

Le groupe socialiste vous invite à soutenir les injonctions, postulat et demandes de la COGES.

Je vous remercie de votre attention. » •

L'amendement du Conseil d'État est accepté par 83 voix contre 9.

L'injonction n°1 amendée est acceptée par 91 voix sans opposition.

L'injonction n°2 est acceptée par 94 voix sans opposition.

Le postulat 24.142 est accepté par 71 voix contre 17.

Politique de l'emploi ([24.006ce](#) et [24.006com](#))

De nouvelles stratégies qui complètent celles qui font – toujours – leurs preuves

La députée Margaux Studer a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

C'est toujours avec un grand intérêt que le groupe socialiste accueille les rapports quadriennaux sur la politique de l'emploi, et celui que nous traitons aujourd'hui ne fait pas exception. Un marché de l'emploi dynamique est une condition incontournable pour une bonne santé économique de notre Canton et de sa population. Nous sommes convaincus que l'accessibilité à l'emploi est un élément important pour la cohésion sociale et la réalisation des individus. Le groupe socialiste s'est donc réjoui de la situation et des orientations présentées dans ce rapport.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous souhaitons en préambule adresser nos sincères remerciements au département et plus précisément aux services concernés pour le rapport présenté ainsi que pour les riches échanges qui ont alimenté les réflexions en commission. Nous avons particulièrement apprécié l'implication et la disponibilité des services pour nous éclairer avec précision sur différents éléments.

À la lecture de ce rapport, le groupe socialiste relève premièrement avec satisfaction que les mécanismes mis en place lors des dernières législatures, et celle en cours, démontrent leur efficacité et leur pertinence.



La conséquente réforme du service de l'emploi déploie ses nombreux effets positifs, le taux d'emploi, à la fois actuel et historique, est là pour l'attester – et ne peut être uniquement attribué à la conjoncture. Nous tenons à rappeler que le canton revient de loin. Qu'en raison – entre autres – de son tissu industriel particulier, il s'est régulièrement retrouvé en tête des cantons ayant le plus fort taux de chômage, avec les inévitables conséquences que cela peut avoir sur la santé économique du canton et la solidité financière de l'État. Le problème a été pris à bras le corps par les autorités, en bonne intelligence avec tous les acteurs concernés.

Les stratégies mises en place pour dépasser le paradoxe neuchâtelois continuent de faire leur preuve et se consolident avec de nouvelles mesures qui permettent d'affiner le dispositif existant pour des profils a priori moins employables, telles que les réseaux joker ou l'attention accordée à l'intégration professionnelle des jeunes.

Le rapport ne se limite toutefois pas à démontrer les qualités de ces nouveaux mécanismes et présente également de nouvelles perspectives en lien avec les défis majeurs de ces prochaines années. Le groupe socialiste salue que le Conseil d'État déploie de nouvelles stratégies pour s'adapter aux impacts qu'auront la transition énergétique, le vieillissement démographique et la digitalisation sur le marché de l'emploi dans les années à venir. Si plusieurs de ces points ont déjà été présentés par la rapporteuse de la commission, le groupe socialiste souhaite revenir sur certains d'entre eux qui ont également fait l'objet des discussions en son sein et en commission.

En premier lieu, nous tenons à saluer la création d'une plateforme pour l'emploi. Ce nouvel organe devra permettre d'appréhender de manière transversale les évolutions du marché de l'emploi afin d'y adapter les actions cantonales. Il nous a toutefois paru important de préciser certaines attentes envers les missions que ce nouvel outil devrait remplir.

Premièrement, il nous semble indispensable qu'une analyse de la situation actuelle du marché de l'emploi soit faite afin d'identifier avec précisions la pénurie de main œuvre sur l'ensemble du marché de l'emploi, en considérant également la situation présente dans le monde industriel. Pour le groupe socialiste, il est important de ne pas sous-estimer la nécessité de continuer à alimenter l'industrie en personnel qualifié, la pénurie de main d'œuvre ne se limitant pas aux domaines de la transition énergétique ou des soins.

Comme cela a été mentionné par ma préopinante, le rapport du Conseil d'État accorde une attention soutenue à trois défis identifiés, dont celui de la transition énergétique. Pour le groupe socialiste, la plateforme pour l'emploi devra pouvoir évaluer l'évolution des emplois existants et des compétences nécessaires dans le cadre de cette transition, sans toutefois se limiter aux métiers les plus visiblement concernés. La transition énergétique aura un impact sur de nombreux corps de métier et pas uniquement ceux qui œuvreront à la transition énergétique. Il est indispensable de cerner les implications qu'elle aura sur les compétences



Nouvelles du Grand Conseil

professionnelles actuelles et leurs nécessaires évolutions. Le groupe socialiste a déjà pu exprimer sa préoccupation à cet égard, notamment avec le dépôt de deux projets de loi à ce sujet, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

À cet égard, les questions de formation, notamment en compétences de base, sont incontournables. La plateforme devra ainsi se pencher attentivement sur les disparités existantes entre les employeurs, en la matière, et les pistes pour corriger cette situation.

Enfin, s'il est indéniable que le taux d'emploi est aujourd'hui remarquable, force est de constater que la précarité s'accroît. Avoir un travail n'est pas le gage d'une situation financière solide. Le groupe socialiste enjoint ainsi la future plateforme pour l'emploi à questionner cette problématique et à proposer des mesures permettant de renforcer la lutte contre les emplois précaires.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera unanimement le rapport du Conseil d'État et ses multiples orientations stratégiques.

Il attire toutefois l'attention de l'hémicycle sur une nuance qu'il souhaiterait apporter entre les trois principaux enjeux identifiés.

Les adaptations du marché de l'emploi au changement démographique et aux progrès technologiques ne sont pas nouvelles.

En revanche, les changements imposés par la transition énergétique seront le fruit d'un changement de cap de société qui devra se faire probablement abruptement. Cette réorientation ne sera pas liée à l'évolution du marché mais davantage imposée par une nécessaire politique environnementale. Il nous paraît important de garder cette particularité à l'esprit pour appréhender ce changement de cap.

Concernant la motion populaire, le groupe socialiste s'opposera à son classement, tout comme il refusera le classement du postulat. Pour le groupe socialiste, les réponses apportées par le rapport à cette motion ne sont pas suffisamment concrètes, notamment concernant les mesures d'accompagnement, et donc de reconversion, pour les personnes qui verraient leurs emplois disparaître en raison de la crise écologique et climatique. Il considère que son traitement doit davantage s'inscrire dans le cadre des travaux sur les projets de loi que le groupe socialiste a déposés concernant le développement des compétences en lien avec la transition écologique. Il refusera donc son classement.

Le postulat de la commission « Politique de l'emploi » demandait une analyse fine des barrières à l'emploi et des publics concernés, ainsi que des mesures permettant d'y remédier. Les informations présentes dans le rapport apportent des éléments de réponse mais n'approfondissent pas de manière suffisamment précise cette question. Pour le groupe



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

socialiste, ce travail minutieux pourra être réalisé par la plateforme pour l'emploi dans le cadre de sa mission. Il refusera donc le classement du postulat.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le classement du postulat 21.144 est acceptée par 52 voix contre 38.

Le classement de la motion populaire 21.219 est refusé par 46 voix contre 44.

Avis sur une consultation fédérale : proposition du groupe socialiste « Prise de position du parlement neuchâtelois sur la modification de la Loi sur le service civil » ([24.135](#))

En s'en prenant au service civil, ce sont les libertés que le Conseil fédéral attaque

Le député Hugo Clémence a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et Chers Collègues,

Le service civil est l'histoire d'une réussite. En termes de cohésion sociale, de soutien à la culture, à l'éducation, à la santé, à l'environnement et j'en passe évidemment. Sans les civilistes, aux côtés des militaires, notre Canton n'aurait pas traversé la pandémie ainsi qu'il l'a surmontée. Sans les civilistes, l'encadrement des réfugié-es venant d'Ukraine n'aurait su s'accomplir de manière humaine. Dans le premier cas comme dans le second, le Canton de Neuchâtel, qui sait tout ce qu'il doit aux civilistes, ne saurait s'accommoder de sa remise en cause.

À l'été 2020, les Chambres fédérales, rattrapées par un effort de bon sens pour ne pas dire de raison, avaient refusé le projet du Conseil fédéral portant modification de la Loi sur le service civil, en chantier depuis 2018 et qui avait fait l'objet d'un rapport circonstancié en 2019 à l'attention du Conseil national et du Conseil des États. Les motivations, d'abord : l'armée perd de ses hommes. Ses effectifs s'en trouveraient menacés, ainsi que notre sécurité. Les méthodes ensuite : par huit mesures, six dans le projet actuel, empêcher que les militaires ne s'en détournent, et les pénaliser s'ils y parviennent. Faire du service civil non plus une aubaine, mais une peine. Les conséquences enfin : iniques et disproportionnées.

À date déjà, cette proposition avait fait l'objet d'une opposition forte de la part de cinq partis politiques, trois cantons, et de multiples associations, à l'instar de l'Union des Villes, le Conseil suisse des activités de jeunesse, ou encore les Hôpitaux de Suisse. En cause déjà, la conformité de la révision avec le droit international et avec la Constitution fédérale. En doute déjà, la pertinence et l'efficacité de ces mesures, réponses disproportionnées à un danger



fantasmé. Le Parlement fédéral, alors, avait eu raison de refuser cette révision. Par la petite porte certes, courte majorité oblige, mais un refus tout de même.

Or, voici que cédant à nouveau à ses passions tristes et aux exhortations de la Grande Muette, la majorité de droite dure renouvelée et le Conseil fédéral complice s'apprêtent à ramener ce projet par la fenêtre, objet de cette consultation, au mépris une fois encore de ses conséquences injustes sur les droits fondamentaux et sur les libertés individuelles (et l'une des plus importantes de toutes : la liberté de conscience). Libertés au pluriel, si chères pourtant à celles et ceux qui en ont fait leur cheval de bataille. Car au prétexte de mettre la loi sur le service civil en conformité avec des exigences constitutionnelles, ce projet de révision semble au contraire s'inscrire dans une stratégie politique d'affaiblissement de toutes les alternatives vivantes et vivifiantes au service militaire, pour ne les réduire qu'à peau de chagrin. Comme si l'intégration aux rangs de l'armée constituaient le seul horizon honorable du citoyen, les méthodes pour presque l'y contraindre dussent-elles remettre en cause les principes fondamentaux qui permettent de s'y soustraire. Aujourd'hui les civilistes. Demain peut-être, les femmes. Après-demain, les binationaux. Non, cette révision, sans doute, ne règlera rien. Des mots du Conseil fédéral lui-même, ses conséquences quantitatives sont impossibles à exprimer. Ses conséquences en termes politiques, au contraire, sont claires.

Drainées par six mesures qui ruinaient, au passage, l'apport substantiel des civilistes, d'où qu'ils viennent, à la société ; mesures qui remettent en cause le service civil lui-même en tant qu'institution et, je le redis, qui remettent en cause le droit d'exprimer en tout temps son objection de conscience. J'insiste sur ce dernier point car il me semble être le plus important, ou du moins celui qui je l'espère sera le plus à même de réveiller les sensibilités libérales de cet hémicycle. Dire simplement que la liberté d'objection de conscience et son exercice n'existent pas seulement pour satisfaire au bien-être des individus, mais bien davantage car elle est consubstantielle à une société démocratique. La remettre en question, c'est affaiblir ce principe élémentaire. Or, non content de le fouler aux pieds, le Conseil fédéral entend faire pression sur la réflexion pourtant nécessairement sans conditions qui sous-tend son expression. Cela, par exemple, de manière flagrante à travers la mesure incroyablement inéquitable, qui prévoit l'augmentation du nombre de jours de service à accomplir au total en fonction du moment du passage au service civil pour les militaires. La mesure dite du Minimum de 150 jours de service. Je cite le rapport du Conseil fédéral destiné à la consultation : « (...) Plus elles auront de jours de services à accomplir, plus les personnes astreintes réfléchiront aux motifs qu'elles avancent et à leur décision de passer au service civil, eu égard notamment aux effets de cette décision sur leur vie privée et leur vie professionnelle ». Rarement, il convient de l'admettre, le jargon bureaucratique-fédéral s'avère aussi limpide. Rarement aussi, il contrevient de manière aussi évidente aux droits fondamentaux.

Car dans la pratique, qu'est-ce que cela implique ? Cela implique que quiconque se trouverait en proie à un conflit de conscience à la fin de son obligation de servir, n'aurait plus à servir



Nouvelles du Grand Conseil

pendant une période une fois et demie plus longue comme aujourd'hui, mais dans certaines circonstances, dix, vingt, voire cent fois plus longues.

Je pourrais poursuivre longtemps ainsi, et pour les six mesures qui sont prévues par cette révision de loi. Un réquisitoire superfétatoire pour en arriver, in fine, toujours à la même conclusion : la réflexion du Conseil fédéral est faible. Ses propositions sont excessives. Leur efficacité est impossible à démontrer.

Pas plus qu'hier, Madame la Présidente, Chères et Chers collègues, les effectifs de l'armée ne sont menacés. Ils sont toujours surnuméraires, tant par rapport à l'effectif réglementaire, que par rapport à l'effectif réel nécessaire.

Pas moins qu'hier, elles n'empêcheront le travail de la conscience. Pour les uns, la menace de la prolongation les fera rester dans le rang, tout en ayant en leur for intérieur fait leurs adieux aux armes. Pour les autres, elle les encouragera peut-être davantage encore à se faire réformer pour des raisons médicales. Dans les deux cas, ce sera un échec politique.

Pas plus qu'hier, enfin – et je terminerai ainsi –, il ne semble possible d'espérer que le Conseil d'État se range à nos côtés. Si j'en crois, du moins, l'avis qu'il avait rendu sur la consultation presque identique en 2018.

Chères et Chers collègues, lorsqu'un train déraile, on ne tire pas sur les autobus de remplacement. De la même manière, que l'armée prenne ses responsabilités et assume d'avoir peut-être elle-même terni sa réputation. Que notre parlement reconnaisse, quant à lui, tout ce que notre Canton doit aux civilistes, que ce soit durant la pandémie ou au lendemain de la guerre en Ukraine, en refusant de concéder à la Confédération la pertinence de cette révision.

Je vous remercie. » •

La proposition d'avis sur une consultation fédérale est acceptée par 54 voix contre 44.

Postulat Andreas Jurt : « Neuchâtel First » : marché de l'assurance à reterritorialiser »
([23.236](#))

Oui au principe mais avec quelques ajustements

Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,



Nouvelles du Grand Conseil

Chères et chers collègues,

Nous le savons toutes et tous : la situation économique neuchâteloise présente un paradoxe. Alors que nous sommes le quatrième canton suisse en termes de PIB par habitant, le premier en termes de densité de brevets par habitant toujours, cette création de richesse ne bénéficie pas aussi fortement qu'ailleurs ni aux habitant·es du canton, ni à l'ensemble des collectivités publiques. Cela s'explique assez simplement par la fuite des flux financiers vers l'extérieur de notre canton, au détriment de l'économie locale présente et surtout des habitant·es de notre canton.

Plusieurs mesures ont été prises ces dernières années pour essayer de remédier à cette situation. On a déjà longuement eu l'occasion d'en discuter hier, en lien avec la politique de l'emploi. Le postulat « Neuchâtel first » met à l'ordre du jour des travaux de notre autorité une autre des fuites économiques dont est victime notre canton : celle du marché des assurances. Nous remercions l'auteur du postulat et soutenons sur le principe cette démarche qui s'appuie sur les travaux de l'institut du management des villes et des territoires de la HE-Arc.

Cependant, nous considérons que le mandat donné par le postulat est bien trop précis, notamment car il décide de nommer certains acteurs publics et privés plutôt que d'autres. Cela dépasse largement le rôle qui est le nôtre en tant que parlement, et présente en effet des risques de traitement différencié des acteurs potentiels. De plus, notre groupe est convaincu que la reterritorialisation du marché d'assurance passe par la création d'une coopérative à but non lucratif, ou d'une autre forme visant les mêmes objets. C'était d'ailleurs la proposition qui figurait dans les différents rapports du professeur Babey. Notre groupe a par conséquent déposé un amendement au postulat – qui devrait ne pas être combattu par le signataire du postulat – qui permet de clarifier ces éléments tout en conservant son essence. Si cet amendement est accepté, nous accepterons à l'unanimité le projet de postulat amendé. » •

L'amendement est accepté par 93 voix contre 5.

Le postulat amendé est accepté par 68 voix contre 21.

Interpellation du groupe socialiste : « État des lieux des mesures pour une administration neuchâteloise égalitaire et ouverte à la diversité dans le cadre des recrutements » ([23.233](#))

Qu'advient-il des mesures pour lutter contre la discrimination à l'embauche au sein de l'administration ?



Nouvelles du Grand Conseil

Le Conseil d'État a répondu à cette interpellation. Vous trouverez ci-dessous le développement de cette dernière par le député Antoine de Montmollin.

« Les postes dans l'administration doivent être accessibles à toutes et tous en fonction des compétences et aucune discrimination même passive dans le cadre des processus d'embauche ne peut être tolérée.

C'est afin de réaliser cet objectif que le Conseil d'État publiait en 2018 sa feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, qui s'inscrit par ailleurs dans la tradition neuchâtelaise d'intégration et d'inclusion. Cette feuille de route prévoyait une série d'objectifs et de mesures, dont notamment la mise en place de tests avec l'envoi de faux CV lors des recrutements pour s'assurer qu'il n'existe pas de discrimination.

Depuis lors, nous avons été alertés par certaines communautés directement concernées qui s'inquiétaient d'un manque d'action en la matière. De plus, le panorama de la diversité réalisé par l'Université de Neuchâtel en 2022 constate que, je cite, :

« Les personnes de nationalité portugaise, espagnole, italienne et française sont globalement bien représentées. Il s'agit des communautés les plus nombreuses dans le canton. Le rapport indique qu'il est possible d'œuvrer en faveur d'une plus grande représentativité de la diversité culturelle au sein de l'administration, notamment en augmentant la représentation des nationalités hors Europe de l'Ouest ».

C'est pourquoi nous interpellons le Conseil d'État avec plusieurs questions dans le cadre de cette interpellation. Il s'agit principalement :

- De savoir à quoi en est l'application de la feuille de route du Conseil d'État ;
- De connaître le résultat des tests de recrutement au sein de l'administration.

Et finalement de savoir si les résultats de l'étude mentionnée plus haut encouragent le Conseil d'État à compléter le dispositif de mesures en la matière. »

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 7 mai 2024.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.